

Trouver un emploi qui correspond à vos attentes et à votre handicap est important. Être bien accompagné mettra toutes les chances de votre côté.

Il existe des solutions pour vous aider à faire les bons choix. Le conseiller à l'emploi qui vous accompagne peut vous permettre de bénéficier des conseils de spécialistes.

Des aides financières facilitent également la réalisation de votre projet.



**Avancez
avec l'Agefiph**

**PERSONNES HANDICAPÉES
SERVICES ET AIDES FINANCIÈRES**

Des solutions pour trouver un emploi

À qui s'adresser

Agefiph

L'Agefiph est présente dans toutes les régions.

Toutes les informations:
www.agefiph.fr

Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)

La MDPH est chargée de délivrer la Reconnaissance administrative de qualité de travailleur handicapé (RQTH). Les MDPH sont présentes dans tous les départements.

Retrouvez leurs coordonnées sur: www.mdph.fr

Pôle emploi et Missions locales

Le conseiller Pôle emploi ou Mission locale vous accompagne pendant votre recherche d'emploi. En fonction de vos besoins, il peut vous

orienter vers Cap emploi ou un partenaire spécialisé sélectionné par l'Agefiph. La Mission locale accompagne les jeunes de 16 à 25 ans.

Les adresses des Missions locales sur: www.unml.info

Toutes les coordonnées des agences de Pôle emploi sur: www.pole-emploi.fr

Cap emploi

Cap emploi vous accompagne pour définir ou réorienter votre projet professionnel, accéder à une formation, rechercher un emploi et vous mettre en relation avec des entreprises qui recherchent des collaborateurs en situation de handicap.

Les coordonnées de Cap emploi sur:
www.agefiph.fr/annuaire



©Agefiph - Dcom - Atelier Marge Design - 08/2019 - Origine - Marc 14.03.2019

ACCOMPAGNEMENT • AIDES FINANCIÈRES • INTERLOCUTEURS

Par où commencer ?

Pour être efficace, il est nécessaire de se poser quelques questions. Elles vous faciliteront l'organisation dans vos démarches.

Votre projet professionnel est-il viable ?

- Vos aspirations professionnelles correspondent-elles à vos qualifications ?
- Le cas échéant, seriez-vous prêt à suivre une formation ?
- Êtes-vous mobile ?
- Votre projet est-il compatible avec votre handicap ?

Comment organiser votre recherche d'emploi ?

- Savez-vous où consulter les offres, comment réaliser des candidatures spontanées, utiliser les réseaux sociaux, etc. ?
- Avez-vous besoin d'aide pour préparer vos entretiens d'embauche ?

Dans quelle mesure votre handicap impacte-t-il votre recherche ?

- Savez-vous comment aborder le sujet du handicap avec un recruteur ?
- Êtes-vous au clair sur les conséquences de votre handicap ?
- Ce qu'il vous permet de faire ? Les moyens de le compenser ?



Les services et les aides financières de l'Agefiph

Pour trouver un emploi, l'Agefiph met à votre disposition des aides financières et vous permet de bénéficier des conseils de spécialistes.

Accompagnement

Le conseiller Pôle emploi, Cap emploi ou Mission locale vous accompagne dans votre recherche d'emploi.

Selon les besoins, il peut faire appel à des prestataires sélectionnés par l'Agefiph et par exemple :

- des spécialistes de différents handicaps pour évaluer précisément les conséquences de votre handicap sur votre emploi et les solutions pour le compenser.
- un expert de la création d'entreprise.

Aides financières

Des aides de l'Agefiph sont destinées à couvrir les dépenses liées à vos démarches et à la compensation de votre handicap : achat de matériels, aides humaines...

Certaines aides nécessitent une analyse de votre situation réalisée avec le conseiller, d'autres peuvent être sollicitées directement par vous auprès de l'Agefiph.

Agefiph.fr

Espace emploi

Le site internet de l'Agefiph propose de nombreuses offres d'emploi. N'hésitez pas à vous y créer un compte et à le consulter régulièrement.

+ D'INFOS

Toutes les informations détaillées sur les services et les aides de l'Agefiph sur www.agefiph.fr/Personne-handicapee

Comment bénéficier de l'accompagnement et des aides financières de l'Agefiph ?

La reconnaissance du handicap

Pour bénéficier des aides et services de l'Agefiph, vous devez avoir le statut de « personne handicapée » ou avoir engagé des démarches dans ce sens. La Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) et/ou l'Allocation adulte handicapé (AAH), délivrées par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), vous donnent accès à ce statut. C'est le cas également de la pension d'invalidité ainsi que d'autres titres.

+ D'INFOS

Toutes les informations : www.mdpsh.fr

Suivi par Pôle emploi et Cap emploi

Les conseillers Cap emploi et Pôle emploi vous accompagnent tout au long de votre parcours et vous aident dans votre démarche. Ils vous orientent et vous conseillent pour bénéficier des services et aides financières de l'Agefiph.

